



Avril 2022.

Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

### LES CABINETS CONSEILS : UN MÉPRIS POUR LES FONCTIONNAIRES

Pendant près de 4 mois, le Sénat a investigué sur l'influence des cabinets de conseil sur les politiques publiques en utilisant les moyens de contrôle renforcés que permettent les commissions d'enquête parlementaires.

Ces travaux de la commission d'enquête révèlent un phénomène tentaculaire de ces cabinets de conseil qui interviennent au cœur des politiques publiques et interrogent sur deux points essentiels. D'une part, la vision de l'État et de sa souveraineté face à des cabinets privés, d'autre part, la bonne utilisation, à la fois des deniers publics, mais également des compétences de ses fonctionnaires pour élaborer des réflexions et des projets d'avenir.

Ces dernières années, ces cabinets se sont installés et ont pris une place prépondérante à l'oreille des gouvernements successifs. Sur ce quinquennat principalement, au regard des conclusions de la commission d'enquête, ce phénomène a pris une ampleur inédite tant le budget alloué à ces cabinets a été doublé, atteignant plus d'un milliard pour la seule fonction publique de l'État.

**FO** condamne fermement l'utilisation de ces cabinets de conseil dont les compétences utilisées au regard de certaines missions soulignées par la commission pourraient relever des seules administrations centrales des ministères ainsi que du rôle de la DGAFP.

Passer outre ces administrations centrales et donc les fonctionnaires qui les composent, c'est nier leur compétence pour mettre en œuvre les décisions gouvernementales. C'est inacceptable !

Cette dérive constatée par la commission, qui questionne sur le rôle de ces cabinets, ne sont que les conséquences que **FO** dénonçait déjà lors de la discussion du projet de la loi sur la transformation publique : le secteur privé au service d'un Gouvernement pour démanteler le service public.

**FO** dénonce et condamne cette dérive qui nous interroge sur la bonne utilisation de l'argent public et l'avenir du service public neutre et indépendant du pouvoir politique.

Comment ne pas imaginer que toutes ces sommes, dépensées sans compter pour ces cabinets conseils, n'auraient pas pu être employées pour favoriser l'augmentation des salaires des fonctionnaires au travers notamment de la revalorisation de la valeur du point d'indice et ainsi augmenter leur pouvoir d'achat dans ce contexte d'inflation importante ?

LIBÉREZ LE POINT D'INDICE !



### ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES: LE CRASH TEST

Les élections professionnelles pour le renouvellement des représentants dans les instances du personnel (Conseil Social d'Administration, CAP, CCP), sont programmées par voie électronique du 1er au 8 décembre 2022.

Avant cette échéance d'importance, et après de nombreuses réunions techniques préparatoires, une phase d'élection test a été programmée pour expertiser la fiabilité du dispositif mis en place par la société Voxaly, choisie par le ministère.

Déjà interrompues une première fois, en raison d'une mise à jour intempestive des serveurs chez ce prestataire, elles ont été reprogrammées cette semaine.

**FO** Finances avait exprimé ses réserves sur la précipitation de cette reprogrammation, qui plus est en pleine période de congés scolaires pour certains départements sélectionnés.

Bis repetita !

Les opérations de vote ont pu se dérouler à peu près normalement, malgré une procédure très complexe, longue et intrusive, qui a fait renoncer certains agents. Ce constat renforce toutes nos inquiétudes sur le taux de participation en décembre prochain, il faut qu'une simplification drastique soit opérée d'ici décembre sur plusieurs aspects.

La procédure de descellement des urnes électroniques allait transformer cette élection test en un crash test dans les grandes largeurs.

Pour des raisons techniques, les serveurs n'ont pas été opérationnels et les résultats se sont retrouvés impossibles à communiquer aux participants.

Face à ce fiasco, les membres du bureau de vote ont décidé l'arrêt de l'opération de dépouillement et vraisemblablement de nouvelles élections test devront être organisées dans les semaines qui viennent.

Déjà voilà 4 ans, **FO** Finances a alerté sur les risques techniques encourus par le vote électronique mais également sur le taux de participation. La baisse de 10 points enregistrée n'avait pas modifié l'orientation prise par nos ministères pour ces scrutins.

Face aux risques techniques avérés, et même s'il reste huit mois pour améliorer le dispositif, c'est à une élection sous haute tension à laquelle nous risquons d'assister, avec une crainte renforcée sur la faisabilité du vote voire la crédibilité des résultats. Une solution alternative existerait : le retour du vote à l'urne.



N'est-ce pas la prudente option choisie cette année par la Cour des Comptes et la CNIL ?